

Équipement/assortiment minimal de l'entreprise formatrice

relatif au plan de formation du 1^{er} juillet 2019

Aide en sanitaire AFP

édicte le 15 juin 2020 par la Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité des métiers de la technique du bâtiment

Principes

Ces instructions sur l'équipement et l'assortiment doivent être considérées comme des exigences minimales. Au début de la formation, l'entreprise met à la disposition des apprentis un poste de travail adapté ainsi que les équipements et outils individuels et communs nécessaires.

Poste de travail

- Atelier avec établi et étau
- Paroi de montage (entraînement), y compris système de fixation (2 m x 2 m)
- Outillage complet de sanitaire
- Outils spécifiques aux systèmes selon fabricants
- Outils communs (p. ex. presse ecc.)

Petites machines

- Perceuse
- Visseuse sans fil
- Meuleuse d'angles
- Cintreuse manuelle

Machines fixes

- Machine à souder PE (préfabrication de conduites d'eaux usées)
- Scie circulaire ou scie à ruban
- Filière

Équipements spéciaux

- Ordinateur portable, PC ou autre, y compris possibilité d'impression du dossier de formation
- Appareil de mesure de pression